

CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CENTRE-OUEST DELIBERATION

N° 25

Séance du 03/06/2017

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 38

Présents : 21

Nombre de suffrages : 21

Date de convocation

27/05/2017

Date d'affichage

03/06/2017

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

./././...

et publication du :

./././...

PREFECTURE DE MAYOTTE

REÇU LE

08 JUIN 2017

D.R.C.L

L'an 2017, le 03 juin à 09h00, l'Assemblée Délibérante de la COMMUNAUTE DE COMMUNE DU CENTRE-OUEST, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ANTOYISSA Zaïnoudine.

Etaient présents :

M. ABDOU Mikidachi, M. AHMED-COMBO Ali, M. ANTOYISSA Zainoudine, M. ATTOUMANI Issoufi, Mme BAMANA Anhya, M. HAMADA Dahalane Patrick, M. HAMIDOU Mouhamadi Ali, M. HAROUNA Zaidani, M. IBRAHIMA SAID Maarifa, M. KAMARDINE Mansour, M. HAROUNA Attoumani, M. MADI Saïd, Mme MAHADI Salima, Mme MADI ASSANI Binti, Mme MADI MARI Moissoukari, M. MROIVILI Mouhamadi Moindjé, M. YOUSOUFOU Soulaïmana, Mme BACAR Inhati Solihi, M. HAIDAR Mohamed El-Amine, M. MIKIDADI Madihali, et Mme ALI Fatima.

Procuration(s) : Néant.

Etai(ent) absent(s) :

M. ANTOINE Ibrahim Salim, M. ABDALLAH Saïd, Mme ABDOU-MADI Sandati, Mme AHMED Fatima, M. ALI-MALLOU ASSANI Assani, Mme CHANFI Dahabia, Mme MAHAMOUDOU Laouia, Mme MASSIALA Sadanati, Mme MROIVILI Amina, Moilim, Mme MVOULANA Chakila Laila, Mme DOUKAINI Kamaria, M. SAID Mohamed, Mme SAINDOU Dhoirifia, M. MAHAMOUD Hadhurina Soufiani, M. MATTOIR Abdullah et Mme AHMED Aïda.

Etai(ent) excusé(s) :

Mme ABDOU COLO Nassuhati (accouchement).

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme BAMANA Anhya.

Objet : Lancement du projet d'extension du siège de la communauté.

Le Président de la Communauté rappelle que lors du vote du BP 2017 le 08/04/2017 le projet d'extension du siège de la 3CO (163 000 €) est retenu et une demande de financement par la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) au titre de 2017 pour l'acquisition de 6 modulaires de bureau est accordée par l'Etat à hauteur de 50%.

Il rappelle aussi que le projet d'extension du siège contient les éléments suivants :

Acquisition de 6 modulaires de bureau	80 000 €
Réalisation des plots pour poser les 6 modulaires	20 000 €
Acquisition du mobilier de bureau pour les 6 modulaires	34 000 €
Réalisation de la toiture en tôles ondulées	25 000 €
Nettoyage du site et élagage	4 000 €
TOTAL :	163 000 €

Il convient à présent de lancer la procédure de consultation des entreprises pour ledit projet

d'extension : il s'agit notamment d'une consultation d'une mission de maîtrise d'œuvre relative au renforcement du siège de la Communauté d'une part (une simple lettre de consultation suffirait) et d'un marché de réalisation des travaux et diverses acquisitions, d'autre part.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire DECIDE :

1. D'autoriser le Président de la Communauté à lancer les deux consultations précitées ;
2. D'autoriser me Président à signer tous les documents relatifs à ces marchés.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à TSINGONI, le 03/06/2017
Le Président, **M. ANTOYISSA Zainoudine**

